

LA CONTRIBUTION DES INTERLOCUTEURS SOCIAUX AU PROGRAMME NATIONAL DE RÉFORME DE LA BELGIQUE

Au début du mois de mars 2020, les experts des interlocuteurs sociaux ont approuvé leur contribution commune au Programme national de réforme 2020. Après la phase de confinement imposée dans le cadre des mesures pour combattre la crise sanitaire, le texte sera soumis sous forme d'avis à une séance plénière commune du Conseil central de l'économie (CCE) et le Conseil national du travail (CNT).

Comme pour les années précédentes, les deux Conseils répondent ainsi à une demande que le gouvernement leur adresse au stade préparatoire du Programme national de réforme (PNR). Le PNR s'inscrit dans le cadre du processus de la coordination des politiques socio-économiques des Etats membres de l'Union européenne, « le Semestre européen ». Il aborde des matières principalement socio-économiques, ce qui justifie et rend indispensable une concertation avec les interlocuteurs sociaux.

Le PNR et l'implication du CCE et du CNT

Dans le Programme national de réforme, les différents gouvernements du pays font rapport à l'Union européenne sur les réformes structurelles entreprises depuis la formulation l'an dernier des recommandations par pays et précisent quelles mesures sont attendues dans les prochains mois. Le PNR doit répondre aux constats formulés dans le rapport sur la Belgique, aux priorités de l'examen annuel de la croissance, à la trajectoire pour atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020, et en quoi les mesures des différentes autorités publiques contribuent à la réalisation du Pilier européen pour les droits sociaux. Le PNR s'articule aussi avec les programmes de stabilité et de convergence.

Le gouvernement doit pouvoir s'appuyer sur l'analyse commune des membres des deux Conseils quant aux objectifs de politique socio-économique et aux défis pour répondre aux recommandations de la Commission européenne. En effet, plusieurs des défis qui seront repris dans le document le PNR présentent des liens étroits avec certains points des accords conclus par les interlocuteurs sociaux interprofessionnels au sein du Conseil national du travail et rejoignent les priorités identifiées par les interlocuteurs sociaux dans le Rapport Emploi-Compétitivité du CCE, publié le 25 octobre 2019.

Un plaidoyer pour une meilleure coordination

Il s'agit aussi d'un plaidoyer pour une meilleure coordination. Le Conseil central de l'économie et le Conseil national du travail rejoignent la Commission européenne qui de manière récurrente souligne les problèmes de coordination inhérents à la structure fortement régionalisée de la Belgique, qui rendent nécessaire une organisation efficiente de la gestion publique étant donné l'existence de multiples niveaux de pouvoir. Pour ce qui concerne les interlocuteurs sociaux, des initiatives communes initiées depuis plusieurs années ont été intensifiées ces derniers mois. Le Conseil central de l'économie, le Conseil national du travail et les Conseils économiques et sociaux régionaux se sont engagées, en effet, dans un processus pour examiner conjointement des problématiques partagées et développer des initiatives communes ; à titre d'exemple la Déclaration commune en faveur d'une meilleure réglementation, l'avis commun sur le projet de Plan National Energie Climat; la Déclaration commune sur la mobilité; l'appel commun pour accélérer la transition vers l'économie circulaire ; ou encore l'avis récent sur le Permis unique : pour une plateforme électronique centrale pour les employeurs et les travailleurs étrangers. Ces documents sont disponibles sur le site du CCE.

La contribution souligne également que depuis quelques années, à l'occasion de la publication du « Rapport pays – Belgique » par la Commission européenne, des rencontres à des moments clés du Semestre européen se déroulent entre les membres du CCE et du CNT avec les experts de la Commission européenne. En préparation du Rapport pays, les interlocuteurs sociaux sont entendus par la Commission sous la forme de rencontres bilatérales. Dans la foulée de la publication du paquet de printemps du Semestre européen, les experts de la Commission européenne ont l'occasion d'entrer en dialogue avec les deux Conseils pour connaître la réaction des interlocuteurs sociaux sur les priorités et propositions de la Commission européenne et s'informer des résultats du dialogue social en Belgique. Ce dialogue avec la Commission européenne est apprécié fortement par les membres des deux Conseils car il apparaît comme une clarification nécessaire du cadre analytique et des évaluations de la Commission européenne de la politique socio-économique du pays, des défis sous-jacents de ces évaluations mais aussi des intentions des autorités politiques du pays dans la perspective de la coordination des politiques socio-économiques au niveau européen ainsi que leurs articulations à tous les niveaux de pouvoir avec les autres objectifs de l'action des autorités publiques et des interlocuteurs sociaux.

Récemment encore, à la fin novembre 2019, une rencontre s'est tenue au CCE avec les experts de la Commission européenne autour de quatre thématiques qui ont fait l'objet d'un focus dans le dernier rapport emploi-compétivité : la mobilité ; l'énergie ; la bonne réglementation et la formation/ « skills ». Durant cette rencontre, la Commission européenne a fait part de questions spécifiques en lien avec ces problématiques qui seraient, pour elle, des éléments intéressants pour ses prochains travaux. Les questions spécifiques ont été transmises aux commissions ad hoc du CCE afin qu'elles puissent les approfondir. L'objectif est de revenir vers la Commission européenne avec les éléments de réponse proposés afin d'alimenter le débat avec les instances européennes. Ce débat doit permettre à la Commission européenne d'enrichir ses analyses concernant la Belgique.

Une vision stratégique partagée dans le cadre du "Green Deal" européen

La contribution des deux Conseils met en exergue qu'à l'initiative de la nouvelle Commission européenne, le « Green deal » européen sera au cœur de la nouvelle stratégie de croissance durable de l'UE qui vise à faire de l'Europe le premier continent climatiquement neutre d'ici à 2050. Dans la perspective des discussions dans les différentes enceintes européennes au sujet du « Green deal », le CCE et le CNT considèrent qu'il est fondamental pour la Belgique de se doter d'une vision stratégique partagée en matière socio-économique qui donne du sens à l'action des autorités publiques et une perspective aux citoyens et aux entreprises dans un contexte de développements majeurs, tels que les changements climatiques et la décarbonisation nécessaire de l'économie mais aussi des évolutions technologiques (incluant la numérisation de l'économie), la montée de nouveaux concurrents au niveau mondial et les changements démographiques. Une telle vision doit se concevoir à travers la coordination des niveaux politiques de notre pays et le respect des spécificités socio-économiques de chaque région. Les différents niveaux de pouvoir doivent mieux utiliser les organes de coordination et s'appuyer sur le dialogue social.

Ils soulignent aussi l'importance de l'engagement de la Commission européenne concernant les actions publiques à mener dans le cadre du « Green deal ». Ces actions doivent reposer sur une approche scientifique, être fondées sur des analyses d'impact globales et respecter le dialogue social à tous les niveaux et dans tous les secteurs, afin de garantir que les politiques environnementales, économiques et sociales soient élaborées de manière à assurer une transition juste et équitable.

De l'importance des objectifs de développement durable de l'ONU

Concernant le suivi des objectifs de développement durable, la Commission européenne a annoncé qu'elle recentrera le processus de coordination macroéconomique du Semestre européen en vue d'intégrer les objectifs de développement durable des Nations unies afin de placer ces objectifs au cœur de l'élaboration des politiques et de l'action de l'UE. Elle utilisera le Semestre européen pour le suivi et l'adaptation des plans nationaux en matière d'énergie et de climat aux objectifs poursuivis.

Le 19 février 2020, le Conseil central de l'Economie et le Conseil national du travail ont émis un avis sur les objectifs mondiaux de développement durable (ODD ou Sustainable Development Goals en anglais – SDG) qui relèvent de leurs compétences, à savoir la lutte contre la pauvreté, l'égalité entre les sexes, l'énergie, le travail décent, la lutte contre les inégalités, la mobilité, la consommation et la production durables, le climat, ainsi qu'une croissance suffisamment soutenue, inclusive et durable. Dans cet avis, qui constitue une étape intermédiaire dans leurs travaux, les Conseils soulignent l'importance des SDG et se réjouissent de l'intégration progressive du Programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030 (Agenda 2030) au sein des politiques mondiales (Déclaration du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail du 21 juin 2019), des politiques européennes (Green Deal, Semestre européen et rapports pays) et nationales (Vision à long terme, Plans et Rapports fédéraux, PNR). La mise en œuvre de ce programme à travers la réalisation des ODD offre en effet la possibilité de relever les défis économiques, environnementaux et sociaux actuels et de converger vers une société prospère, inclusive et durable.

Au niveau belge, les Conseils souhaitent soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2030, encore actuellement trop limitée dans les politiques belges, notamment en l'absence de Plan fédéral de développement durable depuis 2009, ainsi qu'en raison d'un processus de monitoring encore balbutiant et du manque de cibles chiffrées. Dans le but de contribuer aux futurs rapports fédéraux sur le développement durable, ainsi qu'au futur Plan fédéral de développement durable, le CCE et le CNT, revêtant ainsi un rôle de pionnier, proposent, dans cet avis, des indicateurs de suivi et définissent un niveau d'ambition pour une série d'ODD. En faisant cela, les Conseils définissent de façon précise le contenu qu'ils veulent donner aux politiques mises en œuvre en Belgique en vue de réaliser les ODD de l'ONU et fournissent une base à l'élaboration d'un nouveau Plan fédéral de développement durable. En identifiant des indicateurs supplémentaires à suivre, les Conseils définissent les problématiques qui doivent selon eux recevoir davantage d'attention de la part des différents gouvernements. Les Conseils se situent de la sorte dans la droite ligne des engagements pris au niveau international et notamment au niveau de l'OIT. Aux yeux des Conseils, le monitoring des politiques mises en œuvre au moyen d'un set d'indicateurs complet et de cibles concrètes et mesurables est capital en vue d'identifier les écarts entre les objectifs à réaliser et la situation à politique inchangée. L'identification des domaines dans lesquels les progrès de la Belgique ne sont pas conformes à ses engagements est nécessaire pour réajuster les politiques en cours et faire avancer la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Dans les prochains mois, les Conseils poursuivront leurs travaux à ce sujet avec un triple objectif : étendre les travaux à l'ODD 4, et plus particulièrement à l'apprentissage tout au long de la vie ; continuer d'affiner et de compléter le set d'indicateurs ; là où c'est possible, traduire chaque sous-objectif en objectifs chiffrés.